L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, No 72, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE MATIN, 7 JUIN.

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de vapeurs, de la Nlle-Orléans, Rio Janeiro, ou vice-Versâ, rendu plus praticable on ce moment, l'ai nommée la "New York and Brazil Line," un contrat partiquent entre Compagnie s'engage de transporter gratuitement et pour S'Ar les prix réduits suivants: Premières classe $137 50 on or, Secondes place on entrepont, $97 50 on or.

Le prix réguler étant de $175 et $112 50 on or, on voit combien cet grande la concession qui nous est faite.

J'ai compté, en outre, un manoeuvre avec le "Crescent Steamship Line" qui transportera les personnes de Sud à New York moyennant $45 en monnaie courante. En vertu de notre contrat, on peut, en partant de New York, par la "Crescent Steamship & Allen' Line," pour $45 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faut, du produire à un certificat portant une signature et gentilesse, qu'ils sont de bonnes moeurs et de bonnes mesures pouvant acquitter le prix du passage avant de s'en embarquer.

J'ai de plus arrangement pour que le s'ai pas pas avec aucun de capitaux pour acheter des lignes directe que je pouvais conscientiellement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont vieux et réunis.

Les distributions des familles du Sud qui ont reçu de se rendre au Brésil au partie du sorte de Sud doivent nous porter à bien chaleur les moyens de transport. Notre people a subi plus de 5 ans de désastre maritime qu'aucun nombre qui d'expédition.

Quant à moi, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la belle Compagnie de M. Mallon fit naufrage sur les côtes de Cuba. Ce dernier accident fut le dernier.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier le repaillit.

Enfin, le "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer; il eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et une condamnation qui ont le les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions, celle du "Talisman" et celle du "Mermion" sont les seules qui soient arrivées sans accidents. Mais nous avons des dommages à la cause de tous ces désastres; je leur répondrai que c'est parce que les chefs ne savaient pas se faire les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dont le but fut de former le blocus; faits au une nuit pour aussi, dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs soulant de se débarrasser de nos vieux navires fatigués en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Ajoutons que ces navires sont avec un bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés avariés ou perdus. La ligne régulière n'eut aucun accident.

Il est satisfaisant de demander davantage. Si les habitants du Sud contribuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 61 de la rue Carondelet) mon agent à la Nlle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux emigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser les passagers doit-on faire en sorte de partir à temps pour nous arriver à New York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 25 pour Rio Janeiro. Ceux qui, agissant pour eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir au Brésil, n'auront pas à se plaindre de leur voyage, ont obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $87) pour chaque adulte et moitié moins pour enfant avec 6 mois pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont prises de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant cinq jours, chez le bureau de M. Alfred Moulton, No 61 de la rue Carondelet.

BALLARD C. DUNN.

avril—1m

Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN nouveau passagers part, tous les jours à 4 h 30 P M de la Nouvelle-Orléans, et arrive à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central ainsi que Mobile et Ohio. Les convois filent sans arrêt, le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Hrookhaven qu'ils quittent après midi à 1 h. 30 du matin; le lendemain ils arrivent à 1 h 15 du matin.

Les bâtiments accrochés sont sur les convois du samedi du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.

Le vendredi fait part tous les jours (excepté les dimanches) à 4 h 30 A. M.

J. B. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED WARE,
Agent général pour les passagers.
JAMES YONGE,
Agent général pour le fret.

Mars

Aux voyageurs.---Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central"

seront comme suit:

New-York	$35 00
Philadelphie	32 00
Baltimore	30 00
Washington	27 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commun, au-dessous du City Hotel, et au dépôt, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général du Grand Chemin de Fer de la N-O., de J. et du N.

E. D. FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.

avril—12f

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nouvelle-Orléans, le 1er avril 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les stations ci-dessus.

Les réclamations pour pertes, avaries ou excédents seront promptement réglées à Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 61.

JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,
Agent pour le fret. Surintendant général.

14avril—1m

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du lundi avril 1868, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE		DU LAC	
4 h	A. M. chaque	6½	A. M. chaque
7½	" "	9	" "
9½	" "	11½	" "
12	M. "	2	P. M.
2½	P. M.	3½	" "
4½	" "	5½	" "
6½	" "	8	" "
Minuit		12	Minuit
2	A. M.	3½	A. M.
7	" "	9	" "

chaque heure.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de chaux à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à chaque heure.

Du coucher extra partira de la ville pour le dimanche à 1 heure P. M.

A partir de l'avril les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 7 heures de l'après midi à 11 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour: 25 cents.

Les passagers qui désirent arriver à Carrollton doivent se prévoir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, Pont Pontchartrain.

GEO PANDELY,
Surintendant du Chemin de fer.

Mars

Compagnie de Grand Chemin de fer

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FRET du chemin de fer partira, à partir de ce jour, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et arrive à OUCHITA CITY à 4 heures et peut S'Ar par 5 h 5 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, se sont des rues Camp et Commun, pourront faire enregistrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères de Tâche, et à bord de la Nlle-Iberie ou St-Martinville, sera mis tous les jours, à SEPT HEURES (septième) 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Bienville.

Pour obtenir des billets de passage à des prix, il faut, du produire à un certificat portant une signature et gentilesse, qu'ils sont de bonnes moeurs et de bonnes mesures pouvant acquitter le prix du passage avant de s'en embarquer.

J'ai de plus arrangement pour que je n'ai pas pas avec aucun de capitaux pour acheter des lignes directe que je pouvais conscientiellement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont vieux et réunis.

Les distributions des familles du Sud qui ont reçu de se rendre au Brésil au partie du sorte de Sud doivent nous porter à bien chaleur les moyens de transport. Notre people a subi plus de 5 ans de désastre maritime qu'aucun nombre qui d'expédition.

Quant à moi, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la belle Compagnie de M. Mallon fit naufrage sur les côtes de Cuba. Ce dernier accident fut le dernier accident.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier la repaillit.

Enfin, le "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer; il eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et une condamnation qui ont le les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions, celle du "Talisman" et celle du "Mermion" sont les seules qui soient arrivées sans accidents. Mais nous avons des dommages à la cause de tous ces désastres; je leur répondrai que c'est parce que les chefs ne savaient pas se faire les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dont le but fut de former le blocus; faits au une nuit pour aussi, dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs soulant de se débarrasser de nos vieux navires fatigués en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Ajoutons que ces navires sont avec un bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés avariés ou perdus. La ligne régulière n'eut aucun accident.

Il est satisfaisant de demander davantage. Si les habitants du Sud contribuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 61 de la rue Carondelet) mon agent à la Nlle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux emigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser les passagers doit-on faire en sorte de partir à temps pour nous arriver à New York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 25 pour Rio Janeiro. Ceux qui, agissant pour eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir au Brésil, n'auront pas à se plaindre de leur voyage, ont obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $87) pour chaque adulte et moitié moins pour enfant avec 6 mois pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont prises de s'adresser à moi, à la Nlle-Orléans, pendant cinq jours, chez le bureau de M. Alfred Moulton, No 61 de la rue Carondelet.

BALLARD C. DUNN.

avril—1m

Compagnie de Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nouvelle-Orléans, le 1er avril 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les stations ci-dessus.

Les réclamations pour pertes, avaries ou excédents seront promptement réglées à Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 61.

JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,
Agent pour le fret. Surintendant général.

14avril—1m

Compagnie de Transport Mutuel.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud
NOUVELLES-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:

Sur les risques d'incendie	$166,671 58
Sur les risques de mer	65,930 94
Sur les risques de rivières	85 403 26
	$317,004 71
Plus, les risques non expirés pour 1866	66,885 00
	$383,889 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00
Primes remboursées pour 1867	2,595 94
	$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867	$321,875 67

Perte payée dans la même période

Sur les risques d'incendie	$32,061 12
Sur les risques de mer	39,841 76
Sur les risques de rivières	35,022 94
	$106,715 62
Plus, réassurances	$ 5, 76
Escompte de prime	46,46 67
	$ 50,974 68
Dépenses, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins	71,610 31
Adverse pour paiement d'intérêt sur scripe dès en 1868 y compris les balances	55,213 10
	$264,515 84
Bénéfice net	$ 57,161 83

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à 80 c.	$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c.	86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de a N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.	71,400 00
Vingt quatre bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c.	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.	4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie de Gaz, etc.	183,455 00
Prêts sur garantie	25,000 00
Prêts sur hypothèque	83,000 00
Effets échéant sur polices	11,396 00
Primes dues et en voie de la perception	47,183 02
Scripe d'autres Compagnies d'assurances	12,400 00
Monnaie n'ayant pas cours	4,000 00
Coupons de la ville, dès et non recouvrés	13,800 00
En caisse	84,974 41
	$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 23 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 6 ième mardi de février prochain, un pour cent d'intérêt sur les certificats de scripe émis par la Compagnie, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-deux pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à scripe au porteur.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jno. G. Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
S. Bisono,	J. B. Bres,
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,
Thos. A. James	

30 janv—1m

Statement of the Merchants' Bank

On the Morning of February 1st, 1868, previous to Resumption of Active Business.

LIABILITIES.

Capital Stock, 8472 shares at $30	$254,160 00
Individual Depositors	$ 8,439 93
Due Distant Banks and Bankers	157 67
Unpaid Dividend	5,635 00
Outstanding Check on New York	38 70
	$14,261 60
Circulation	19,015 00
Total liabilities	$ 33,276 60

ASSETS.

	TOTAL AM'NT.	VALUE.
Cash on hand in Cur'nt Funds	$36,875 38	$35,875 38
Notes and Bills Discounted maturing	16,599 76	16,599 76
Notes and Bills Discounted protested	104,179 97	84,000 00
100 Bonds City of New Orleans in favor of Railroads	100,000 00	85,000 00
100 Jackson Railroad 1st Mortgage Construction Bonds	100,000 00	85,000 00
40 Shares Merchants' Bank Stock taken in settlement	1,200 00	801 00
Matured Coupons Jackson Railroad Bonds	280 00	216 00
Real Estate, Banking House (in litigation)	20,000 00	
Real Estate other than Banking House	42,000 00	42,000 00
Banking House, Fixtures and Furniture	2,500 00	2,500 00
Total Assets	$312,714 34	
Estimated Value of Assets This Day		$266,991 17

A full statement of PROTESTED PAPER, estimated in our Assets at $56,000, is OPEN FOR EXAMINATION.

THOS. L. DIX, Cashier.

janv 30

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le dix huitième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et dans la quatre-vingt-douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, soussigné Le Gardeur, Jr., notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la susdite ville et la susdite paroisse y résidant et demeurant, des témoins ci-après nommés et soussignés, se sont présentés les personnes dont les noms et qualités suivent, lesquelles personnes ont déclaré que, en vertu de la loi de la Législature de Louisiane, de 1846 et de la Charte de la Nouvelle-Orléans, et de la Banque de la Nouvelle-Orléans, et de la conduite de ses affaires, il pourra les modifier à son gré, et que, en vertu de la loi, il n'est pas tenu de faire aucune loi de l'Etat où le sens et le but de cet acte. Il aura pleine autorité pour faire tout ce que, en ledit acte, il est nécessaire pour donner plein effet à l'entreprise de la Compagnie; et il aura droit et pouvoir de remplir tout ce les transactions qui seront survenir au sein de la Direction ou dans la Présidence.

ARTICLE SEPTIEME.

Le Bureau de Directeurs aura le droit à telles époques qu'il jugera convenables, de placer les fonds et le capital de la Compagnie en les prêts sur hypothèques sur propriétés immobilières non grevées, avec des sûretés bâtisses, dans des villes, villages, lieux et paroisses de l'Etat, et de leur au moins double du montant du prêt auquel elles seront affectées. Le Bureau pourra aussi convertir les bénéfices, en capital, et le bénéfice, et ainsi que le pouvoir conférer en vertu des lois des Etats-Unis, ou de l'Etat, ou en vertu de la loi de la ville, ou de nombre de ces lois, ou pourra prêter ou donner en usage, et emprunt les dites sommes des lois de l'Etat, ou le droit de disposer des hypothèques données en garantie, des actions, des obligations, des billets et autres obligations émises ou payées à cette Compagnie, et de vendre, ou de les transférer, par le vote des deux tiers des actionnaires, être portés à une somme qui ne devra pas excéder cinq millions de dollars.

ARTICLE QUATRIEME.

Tous les pouvoirs de corporation de la Compagnie devront être exercés par un Bureau de quinze Directeurs dont un président qui en gouverne.

Les actionnaires dont les noms suivent sont, par les présentes, constitués le premier Bureau de Directeurs et revêtus de tous les droits et pouvoirs qui sont ici spécifiés.

John Pemberton, W. S. Pike,	Edward Rigney,
E. A. Tyler, J. W. Stone,	W. S. Schmidt,
C. H. Duncan, Jr., Alexander Marks,	
F. Del Bondio, Philip Meyer,	C. E. Girardey,
George A. Foulds, Mar'n J. Smith,	Edward Barnett.

Les Directeurs, devront, à leur première réunion de chaque année, choisir un des leurs Président de la Compagnie, et, en cas de vacance, en officier, être membre de la Direction; il devra présider toutes les réunions de la Direction, adopter les politiques et signer toutes les affaires de la Compagnie sous la surveillance et le contrôle des Directeurs.

Afin que le terme de service de tous les Directeurs ne s'arrête qu'à la fin de chaque année, les Directeurs se partageront en trois classes, et, après avoir obtenu dans ayant un nombre égal de Directeurs; ils seront désignés par le nom de première classe, deuxième classe et troisième classe dont les termes expireront comme suit: celui de la première classe, à la fin d'un an, celui de la deuxième classe au bout de deux ans et celui de la troisième classe au bout de trois ans. Le lundi après le premier dimanche, il devra y avoir au Bureau de la Compagnie, dans la ville de la Nlle-Orléans, une assemblée générale des actionnaires, pour choisir de Directeurs en remplacement de deux dont le terme sera expiré. Il devra être donné avis de la dite élection, pendant dix jours au moins, dans deux des journaux publiés dans cette ville, et il sera de la dite élection, de désigner trois personnes compétentes (elles ne devront pas être actionnaires) qui présideront à la dite élection et en transmettront le résultat aux Directeurs, et et l'opinion des actionnaires, et aussi à une majorité de ce rendre à son poste, le Président et les jugeront, et les Directeurs seront tenus de remplir les vacances. Rien de ce qui est contenu au présent acte ne doit être interprété comme ayant pour but de rendre les actionnaires responsables au delà de leurs actions.

Tout actionnaire aura le droit, en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action qu'il possède, pouvru qu'aucune corporation n'ait droit plus de cinquante voix, et ne puisse voter en vertu d'un transfert fait en faveur de quelque autre personne dans les quatre-vingt-dix jours précédant la dite élection.

ARTICLE CINQUIEME.

Nul ne pourra être directeur de la dite Compagnie, si, à l'époque de son élection et pendant la durée de son fonctionnaire, il ne possède pas en son nom ou en celui de la maison de commerce à laquelle il pourra appartenir, des actions du capital de la dite Compagnie, et s'il n'est possesseur d'une assurance soit sur la vie soit sur celle d'une autre personne à son profit, assurance s'élevant au moins à cinq mille piastres.

ARTICLE SIXIEME.

Le Bureau de Directeurs, dès le montant des appointements de tous les officiers, commis et employés de la Compagnie, à caractère spécial, et de toutes les dépenses et les pertes de la Compagnie comme il est dit plus haut; il fera et adoptera des réglements, des statuts et des lois nécessaires à la bonne conduite de ses affaires; il pourra les modifier à son gré, et, en cas de vacance, il en aura pouvoir pour en faire avec les lois de l'Etat où le sens et le but de cet acte. Il aura pleine autorité pour faire tout ce que, en ledit acte, il est nécessaire pour donner plein effet à l'entreprise de la Compagnie; et il aura droit et pouvoir de remplir tout ce les transactions qui seront survenir au sein de la Direction ou dans la Présidence.

ARTICLE SEPTIEME.

Le domicile en cet, par les présentes, établi dans la ville de la Nlle-Orléans. La corporation commencera les opérations dès que les conditions ci-dessus seront remplies. Elle existera pendant vingt-cinq ans à partir de la présente date ou tant longtemps que le loi permettra une prolongation de cette date.

Et bien, à une réunion des Directeurs, M. D. Mitchel a été, à l'unanimité, élu Président, M. F. Del Bondio Vice-Président; M. Emile Maier, Secrétaire; et Louis Stats, Inspecteur.

Nouvelle Orléans, le 28 avril 1863.

EMILE MAIER,
Secrétaire.

29 avril—1 m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun
NLLE-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:

Sur les risques d'incendie	$166,671 58
Sur les risques de mer	65,930 94
Sur les risques de rivières	85 403 26
	$317,004 71
Plus, les risques non expirés pour 1866	66,885 00
	$383,889 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00
Primes remboursées pour 1867	2,595 94
	$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867	$321,875 67

Perte payée dans la même période

Sur les risques d'incendie	$32,061 12
Sur les risques de mer	39,841 76
Sur les risques de rivières	35,022 94
	$106,715 62
Plus, réassurances	$ 5, 76
Escompte de prime	46,46 67
	$ 50,974 68
Dépenses, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins	71,610 31
Adverse pour paiement d'intérêt sur scripe dès en 1868 y compris les balances	55,213 10
	$264,515 84
Bénéfice net	$ 57,161 83

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à 80 c.	$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c.	86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de a N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.	71,400 00
Vingt quatre bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c.	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.	4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie de Gaz, etc.	183,455 00
Prêts sur garantie	25,000 00
Prêts sur hypothèque	83,000 00
Effets échéant sur polices	11,396 00
Primes dues et en voie de la perception	47,183 02
Scripe d'autres Compagnies d'assurances	12,400 00
Monnaie n'ayant pas cours	4,000 00
Coupons de la ville, dès et non recouvrés	13,800 00
En caisse	84,974 41
	$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 23 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 6 ième mardi de février prochain, un pour cent d'intérêt sur les certificats de scripe émis par la Compagnie, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-deux pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à scripe au porteur.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jno. G. Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
S. Bisono,	J. B. Bres,
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,
Thos. A. James	

30 janv—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 30 février 1868 | $546,522 42

Savoir:	
Primes d'incendie	$296,272 57
Primes de mer	183,153 75
Primes de rivières	102,997 15
	$582,523 42
En moins:	
Primes remboursées	$ 5,859 75
Primes non expirées	40,145 19
	$ 46,004 75
Montant net des primes	$536,518 67
Perte payée:	
Perte par l'incendie	$ 62,597 26
Perte par mer	164,872 79
Perte sur les rivières	94,902 09
	$322,062 14
Escompte au lieu de scrip	34,348 56
Taxes et Revenu intérieur	24,741 36
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte	32,310 93
Six pour cent d'intérêt sur le scrut non payé jusqu'au 1er mars 1868	27,777 80
	$441,210 76
Réservé pour pertes non réglées	$ 11,777 89

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après amplation faite, être équivalant à un capital comptant de $520,000, savoir:

Place en propriétés foncières	$46,398 13
Hypothèques sur propriétés urbaines	72,015 81
Place en effets à ville et autres bons	12,720 41
Place en actions de banques et autres actions	123,565 00
Place en scrip de Compagnie d'assurances	15,700 00
Prêts garantis	18,200 00
Effets à recevoir	43,302 00
Primes en voie de perception	27,322 71
Encaisse	111,312 69
	$737,236 49

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. SRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 30 mars 1868.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Aut. Carriere,	J. Ferrier,
Geo. A. Fosdick	Frank Williams,
S. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Maxwell,	W. A. Violett,
J. Anderson,	Hugh MacDaid,
Alfred Emery,	Wm. M. Plackard,
A. Fraricher,	John R. Wills,
George W. Dunbar,	George Foster,
E. F. Sonkmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	L. S. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Nixon, Jr.,
Henry J. Voss,	S. Plaggio,
E. Marquez,	James Gallier,
Chas. Weisbach,	Rudolph Ehrt,
J. Gleon.	

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$290,910 42
Sur les risques d'intérieur	200,338 16
Sur les risques de mer	337,231 33
Total des primes	$1,438,479 86
En moins.—Primes non expirées le 31 mai 1867	$224,182
Primes remboursées	25,956 39
	250,137 39
Montant net des primes le 31 mai 1867	$1,188,342 47
Perte payée dans la même période	
Sur les risques d'incendie	$211,225 66
Sur les risques d'intérieur	196,742 40
Sur les risques de mer	278,627 60
	$686,595 66
Taxes	$789,570 22
Ré-assurances—Dépenses	2,000 00
Profits, pertes, moins intérêts	82,303 44
	$1,558,468 94
Bénéfices	$ 329,873 53
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Effets à recevoir pour primes	$9,734 41
Billets garantis et billets hypothécaires	219,307 00
Dû pour primes en voie de perception	39,923 1
Actions de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	183,343 44
Scripe des différentes Compagnies d'Assurances	39 136 00
En caisse	33,777 88
	$485,221 04
Moins Dépréciation des susdites	82,850 39
Montant net	$402,
Moins: Intérêts de scripe, non réclamés	7,639 76
Intérêts payables sur scripe non encore payés	30,363 00
	772 66
	$401,448 38
Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.	

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à scripe au porteur, le deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, six pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

— DIRECTEURS —

George Urquhart,	Chas. Leffler,
E. Rochemont,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	J. Schriver,
T. B. Beauchard,	John Gauche,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
A. B. Buckner,	J. Tyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

1 janv—1m

Bureau de ISIDORE LOEB—No 29 677.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la soeiété succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déclare, sous dire jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains repartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

P. E. O'ROURKE,
Greffier.

2juin—2,6,11

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1868

Primes d'incendie	$189,692 00
Primes de mer	37,429 31
Primes de rivières	14,758 15
	200,879 46
Moins primes remboursées	4,667 87
Montant net des primes	$196,211 59
Pertes payées:	
Pertes par l'incendie	28,668 15
Pertes sur mer	35,4 66 46
Pertes sur rivières	4,737 98
	76,038 59
Ré-assurances	11,984 84
Dépenses, intérêt	28,983 67
Taxes et souscriptions	10,296 67
25 et 15 0/0 d'escompte	28,489 45
Réservé pour pertes non réglées	18,000 00
	173,661 22
Bénéfice net	30,028 95

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	210,000 00
Effets	2,565 53
Dû, par comptes individuels	22,885 77
Prêts sur garanties, sur demande	64,376 66
Prêts sur hypothèques	21,000 00
Garanties de la ville	5,400 00
Garanties des Etats-Unis	12,167 41